



BULLETIN D'INFORMATIONS VIGNE

Bulletin technique n°5

Brive, le 18/05/2022



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique Corrèze et Haute-Vienne
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV VIGNE – édition Limousin 2022 - n°6**

Information : Le bulletin est hebdomadaire en saison (mai à fin juillet en fonction de l'actualité) et ponctuel le reste de l'année. L'abonnement au bulletin technique seul est au tarif de 17 € HT si envoi par email ou 30 € HT par courrier.

Tout au long de la campagne, différentes formules d'accompagnements vous sont également proposées :

- Formule 1 visite/an : 124 € HT
- Formule 2 visites/an : 245 € HT
- Formule 3 visites/an : 350 € HT
- Suivi maturité : 60 € HT – forfait saison pour une parcelle de référence avec prélèvement
- Suivi séchage : 60 € HT – forfait saison pour une parcelle de référence



A retenir

Météo : Des orages possibles début de semaine prochaine

Phénologie : Stades entre « boutons floraux agglomérés » et « boutons floraux séparés »

Mildiou : Symptômes visibles – Risque faible – Météo à surveiller

Oïdium : Période de sensibilité maximum débute – Protéger les parcelles

Black rot : Quelques symptômes visibles

Vers de la grappe : Captures d'adultes sur le secteur Allasac



Infos Techniques, Réglementaires... et autres !

- **Aide à l'investissement pour certains matériels (viticulture et arboriculture) FranceAgrimer**

Dans le cadre du plan France 2030, FranceAgrimer lance la 1^{ère} vague de la mesure « équipements pour la troisième révolution agricole ». Elle vise à amplifier et accélérer le déploiement des équipements innovants permettant la réduction de l'usage des engrais de synthèse et des intrants phytopharmaceutiques conventionnels.

Le dispositif est ouvert jusqu'au 31/12/2023. Taux d'aide de 20 % à 40 % en fonction du type d'investissement.

Plus de détails auprès de Marion POMPIER : 05 55 86 32 33 / 07 63 45 23 32



Météo, phénologie et travaux en culture

La semaine passée a été plutôt sèche et estivale.

Cette semaine, les **températures vont progresser pour dépasser les 30°C** et les **conditions sèches** vont persister. Une dégradation orage pourrait survenir en début de semaine prochaine (surveillez l'évolution des conditions météorologiques).

La végétation continue de **pousser activement**. Les cépages les plus avancés (Chardonnay, Chenin et Merlot) se situent au stade « boutons floraux séparés » et les autres au stade « boutons floraux agglomérés ».



Boutons floraux agglomérés
Eichhorn-Lorenz 15
BBCH 55
Crédit photo : CA19



Boutons floraux séparés
Eichhorn-Lorenz 17
BBCH 57
Crédit photo : CA19

Les pampres se développent vite au niveau de la tête et sur le tronc des ceps de vigne. Ils sont à éliminer tant qu'ils n'ont pas lignifié.

La suppression des pampres :

- Favorise le développement des rameaux fructifères en supprimant la concurrence avec ceux qui sont uniquement végétatifs
- Favorise un meilleur état sanitaire de la culture, en réduisant les contaminations primaires par les maladies et limite les risques de phytotoxicité en cas d'application d'herbicides systémiques sous le rang.

Il existe trois types d'épamprage :

- L'épamprage manuel : permet d'éliminer les rameaux sur la tête et le tronc, gourmand en temps (environ 5h pour 1 000 pieds), fort intérêt environnemental
- L'épamprage mécanique : outils composés de brosses rotatives à lanière ou de tiges flexibles, intérêt environnemental, vitesse d'avancement 2 à 4 km/h, meilleur débit de chantier avec doubles, prix de l'outil peut être important
- L'épamprage chimique : utilise l'effet défanant de certains produits habituellement utilisés comme herbicides, sur vignes de plus de 4 ans, permet un désherbage chimique sous le rang en même temps.

Réaliser le relevage

Avec la pousse de la végétation, il est impératif de réaliser les relevages avant les prochaines pluies et/ou les prochains traitements.

Travaux du sol

Privilégier l'entretien du rang plutôt que la tonte de l'inter-rang.

Si vous souhaitez tondre, éviter de tondre trop ras afin de favoriser la biodiversité et bénéficier d'une portance. Une tonte à 8-10 cm est suffisante.



Black-Rot

Symptômes :

Le Black Rot se traduit par l'apparition de petites taches brune-rouge sur les deux faces des feuilles et bordées par un liseré noir. Les pycnides (petites pustules noires) apparaissent sur la face supérieure quelques jours après.

L'expression des symptômes peut être assez longue (jusqu'à 20 jours après la contamination).



Tâche de black rot
Crédit photo : CDA 19

Analyse de la situation :

Des **tâches sur feuilles sont observées** dans plusieurs parcelles et sur différents secteurs de façon plus marquée de l'an passé. Cette sortie de tâches est en lien avec les pluies du 23 avril.

La **période de réceptivité est en cours** sur l'ensemble des parcelles (débuté au stade 9 : 2-3 feuilles étalées).

Le risque de contamination dépend également des conditions climatiques.

Préconisations :

Restez vigilant en fonction des évolutions météorologiques. Si les orages se confirment la semaine prochaine, il est important **d'intervenir avant la pluie**.

EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- POLYRAM DF (*Métirame*), 2,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 48h, **CMR**, 3 applications/an
- LIDAL (*Tetraconazole*), 0,3 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, **CMR**, 2 applications/an
- DYNALI (*Cyflufenamid + Difenoconazole*), 0,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 2 applications/an

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (se référer à la note commune de recommandation de l'IFV)

En l'absence de spécialité commerciale homologuée Black Rot, diverses expérimentations semblent montrer l'efficacité de l'association cuivre-soufre mouillable en préventif. La note indique 300 g de cuivre (forme métal) associé à 6 kg de soufre entre les stades « débourrement » et « floraison ».

Compte tenu du stade de la végétation, les doses appliquées peuvent être réduites (150 g de cuivre + 4 kg de soufre par hectare).

- BB RSR DISPERSS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 5 applications/an
- THIOVIT JET (*Soufre mouillable*), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an
- KUMULUS DF (*Soufre mouillable*), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an – **Produit Biocontrôle**

Prophylaxie :

- Eliminer les bois de taille et des baies momifiées.
- Enfouir grappes, feuilles et sarments broyés pour limiter le risque de projection.



Mildiou

Analyse de la situation :

Les symptômes de mildiou se confirment sur le Merlot à Allasac mais restent de faible intensité. Dans les autres parcelles, la situation reste saine.

Selon les modélisations, pour cette semaine, la pression doit rester à un niveau faible pour tous les secteurs compte tenu des faibles pluies annoncées.

Les cumuls nécessaires pour déclencher les contaminations de masse sont de l'ordre de 25 mm pour le secteur de Verneuil et de 35 mm pour le secteur de Branceilles.

Préconisation :

Surveillez l'évolution des conditions météo. Intervenez avant les pluies si nécessaires.

Mildiou sur feuille
Photo : CA19



EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- POLYRAM DF (*Métirame*), 2,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20, DRE 48h, **CMR**, 3 applications/an
- AMALINE FLOW (*Zomaxide + Sulfate de Cu*), 2,80 L/ha (dose homologuée), **ZNT 20m**, DRE 24h, 2 applications/an
- LGB01F34 (*Phosphonate de potassium*), 4 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, **Biocontrôle**, 4 applications/an + produit de contact
- REDELI (*Dissodium phosphate*), 2,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5, DRE 6h, **Biocontrôle**, 3 applications/an + produit de contact

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dose conseillée : 100 à 150 g de cuivre métal / ha sous forme hydroxyde ou sulfate.

- CHAMP FLO AMPLI (*Hydroxyde de cuivre*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- BB RSR DISPERSS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- ROMEO (*Cerevisane*), 0,25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m
- BLASON (*Cos-oga*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h

Nom (et noms commerciaux)	Phytopotoxicité	Activation du cuivre	Lessivable	Utilisation	Dose de cuivre métal*
<i>Hydroxyde de cuivre</i> Champflo ampli, Heliocuvire	Faible <i>Ne pas appliquer si T° < 2°C</i>	3 mm de pluie ou rosée forte et prolongée	Très Dès 15 à 20 mm de pluie selon son intensité	Début de saison ou si très humide ou de suite après une pluie contaminatrice	150 à 400 g/ha selon le stade phénologique (80 à 100 g/ha pour le 1 ^{er} traitement à ⅓ feuilles étalées)
<i>Bouillie Bordelaise</i> RSR – MACC	Moyenne <i>Ne pas appliquer si T° < 12°C</i>	5 à 7 mm de pluie selon l'intensité	Moyenne Dès 25 mm de pluie	Milieu de saison ou fin de saison si mildiou mosaïque	200 à 500 g/ha selon le stade phénologique et pression mildiou
<i>Oxyde cuivreux Nordox 75</i>	Le + de tous <i>Attention si T° < 10°C</i>	15 mm de pluie : période orageuse	Faible Dès 40 mm de pluie	Fin de saison et avant orage été En association avec hydroxyde et/ou BB	300 à 400 g/ha selon pression mildiou



Oïdium

Analyse de la situation:

La période de sensibilité maximum débute à partir du stade « boutons floraux séparés » et ce jusqu'au stade « fermeture de la grappe ».

Les conditions actuelles sont très favorables et les contaminations sont possibles. Restez vigilant sur les parcelles sensibles et à historique.

Préconisations :

La protection doit être continue et sans faille à partir du stade 17 « boutons floraux séparés ».

Intervenir sur l'ensemble des parcelles et soyez vigilant sur les parcelles à historique. Il est conseillé d'intervenir avec des produits à base de soufre qui sont des produits de biocontrôle, doses conseillées de 3 à 4 kg/ha (de soufre pur).

Les conditions actuelles sont propices au poudrage. Cependant, des applications de soufre, 1 à 2 jours avant des journées de grosses températures et avec des matinées humides présentent les plus gros risques de brûlure.

- MICROTHIOL SP, COLPENN DG, SULFORIX LS, CITROTHIOL DG (*soufre mouillable*), 12,5 kg (dose homologuée), ZNT 5 m, DRE 6 h. (AB, produit de biocontrôle)
- HELIOSOUFRE (*soufre mouillable*), 7,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24 h. (AB, produit de biocontrôle)

Méthodes prophylactiques :

- Utilisation de produits Biocontrôle comme le soufre mouillable
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Effeillage préconisé sur parcelle sensible



Autres observations

Vers de la grappe :

Les données de piégeage permettent de suivre la dynamique des vols et ainsi de mieux cibler les interventions si elles sont nécessaires.

Capture de 7 adultes dans le secteur d'Allasac. Aucune intervention ne se justifie pour le moment.

Flavescence dorée :

Les premières larves ont été observées dans le secteur de Branceilles. La date pressentie d'éclosion pourrait être autour du 10/05/2022. Les périodes d'intervention seront fixées prochainement par la DRAAF.

Cigariers : Quelques dégâts de cigariers sur des parcelles en Haute Vienne.

Les cigares sont fabriqués par la femelle pour protéger ses œufs. Ils sont sans incidence majeure pour la vigne. Leur présence reflète la biodiversité observée dans notre vignoble.



« Cigare » (feuille enroulée)
Crédit photo : CDA 19

GLOSSAIRE :

CMR : Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique

ZNT : Zone Non Traitée

DRE : Délai de Ré-Entrée dans la parcelle

DAR : Délai Avant Récolte

Les conseillères

Marion POMPIER et Karine BARRIERE

Chambre d'agriculture de la Corrèze - immeuble Agriculture-Services

ZI de Cana Ouest – rue Jules Bouchet 19100 BRIVE

Tel : 05 55 86 32 33

marion.pompier@correze.chambagri.fr - k.barriere@correze.chambagri.fr



Références documentaires : Il s'agit d'exemples de produits commerciaux adaptés à votre situation. Pour connaître les matières actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, plus de conseils sur l'utilisation des produits phytosanitaires,) et sur les moyens de lutte préventive : consultez le site <https://ephy.anses.fr> , www.ecophytopic.fr ou votre fournisseur



www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles sur les étiquettes et sur www.e-phy.anses.fr
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024
<https://correze.chambre-agriculture.fr/>



Action réalisée dans le cadre du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, par des crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.

